

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°13 du 26 juin 2018



Pluies du 19 au 25 juin :
C'est assez inédit cette année pour le souligner : une semaine sans pluie sur l'ensemble du vignoble de Bourgogne Franche-Comté !

Prévisions du 27 juin au 02 juillet :
L'anticyclone est bien installé. Les températures montent progressivement jusqu'à atteindre 30-32°C en fin de semaine. Toutefois une dégradation pluvio-orageuse pourrait être à l'ordre du jour en début de semaine prochaine. Cela reste à confirmer.

Source Météo France

STADES

La vigne continue à se développer à une vitesse soutenue. Dans les situations les plus précoces, la fermeture de grappe est atteinte, tandis que dans les parcelles les plus tardives, les baies sont entre taille de plomb et taille de pois.

Le stade moyen sur le réseau BSV se situe autour de début fermeture.

Le développement de la vigne est actuellement identique à celui observé en 2017 et est maintenant très proche de ceux notés lors des années plus précoces qu'ont été 2007 et 2011.

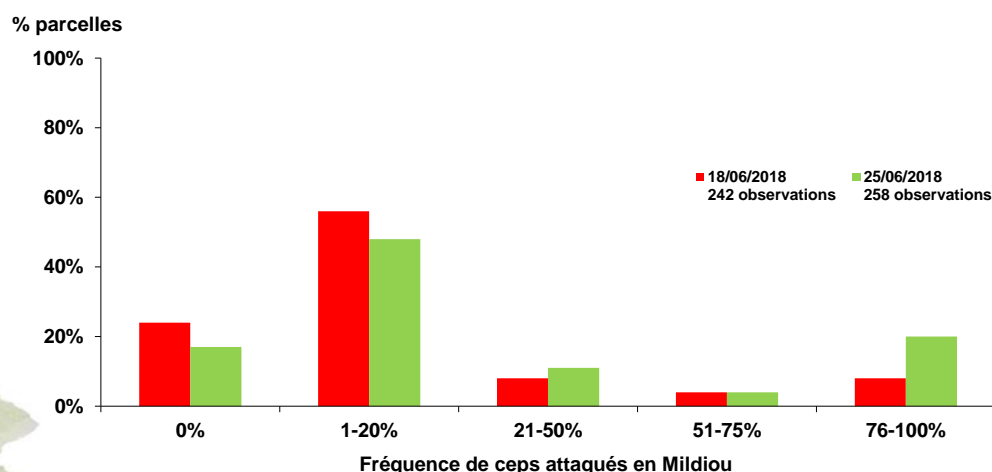
MILDIOU

Situation : depuis le dernier bulletin, la situation mildiou a de nouveau évolué de façon très contrastée dans les différents vignobles, essentiellement sur feuilles et dans une moindre mesure sur grappes.

Feuilles

Cette semaine, **258 parcelles** ont été observées sur feuilles dans le cadre du réseau BSV.

Mildiou
Evolution de la fréquence d'attaque sur ceps (%)
réseau BSV Bourgogne-Franche Comté



Sur l'ensemble du réseau BSV Bourgogne Franche-Comté, **le mildiou concerne maintenant 83% des parcelles** (contre 75% la semaine dernière). **Toutefois dans 2/3 des cas, la présence du mildiou se limite toujours à quelques taches** (classes 0 et 1-20 % de ceps atteints dans le graphique ci-dessus). **La classe 76-100% de ceps atteints enregistre la plus forte évolution depuis la semaine dernière.** Dans cette classe, on note différents profils de parcelles : des cas où le nombre de taches par pied ne dépasse pas 1 à 5 et d'autres cas où le mildiou colonise fortement le feuillage. Les parcelles qui se sont fortement dégradées se situent le plus souvent dans des secteurs déjà concernés les semaines précédentes : principalement Mâconnais Nord, Chalonnais et Côte de Nuits. Ailleurs, la situation a peu évolué et la sortie de taches a été faible à moyenne au cours de la semaine écoulée.



Grappes



Rot gris et Rot brun

Sur 241 observations (TNT exclus), 90% des parcelles demeurent à ce jour indemnes ou très faiblement atteintes (0 à 5% de grappes avec rot gris ou rot brun). L'évolution la plus importante concerne la plupart du temps des parcelles déjà dégradées sur feuilles la semaine dernière et qui présentaient quelques symptômes de rot-gris. Dans ces situations, du rot-brun a fait son apparition. Signalons également quelques cas où l'attaque de mildiou sur grappes s'est déclarée depuis le dernier BSV. Le Mâconnais, la Côte Chalonnaise, le Jura et dans une moindre mesure la Côte d'Or sont les secteurs les plus touchés mais la situation est très hétérogène d'une parcelle à l'autre. Les intensités d'attaque demeurent faibles dans la majorité des cas avec tout au plus quelques portions de grappe atteintes.

Etat des contaminations en cours :

Il n'y a plus de cycle en cours ni sur feuilles, ni sur grappes. Les symptômes observés dans le courant de la semaine dernière proviennent des contaminations qui ont eu lieu lors des pluies des 10-11 juin (et jours suivants pour quelques postes du Beaujolais).

Evaluation du risque :

Malgré l'évolution de la maladie au cours des 7 derniers jours, le risque mildiou demeure faible à modéré. Les conditions climatiques (beau temps, vent) ne sont en effet pas favorables au champignon et il n'y a plus de cycles en cours.

Toutefois, les prochaines pluies pourront rapidement réactiver la maladie et faire évoluer le risque dans la mesure où le mildiou est maintenant bien présent au vignoble. Par ailleurs, le feuillage (notamment les jeunes feuilles) demeure sensible de même que les grappes qui sont encore réceptives au mildiou. Faites un état des lieux de vos parcelles et soyez vigilants à l'arrivée des prochaines pluies.

OÏDIUM

227 observations sur grappes ont été effectuées sur le réseau BSV.

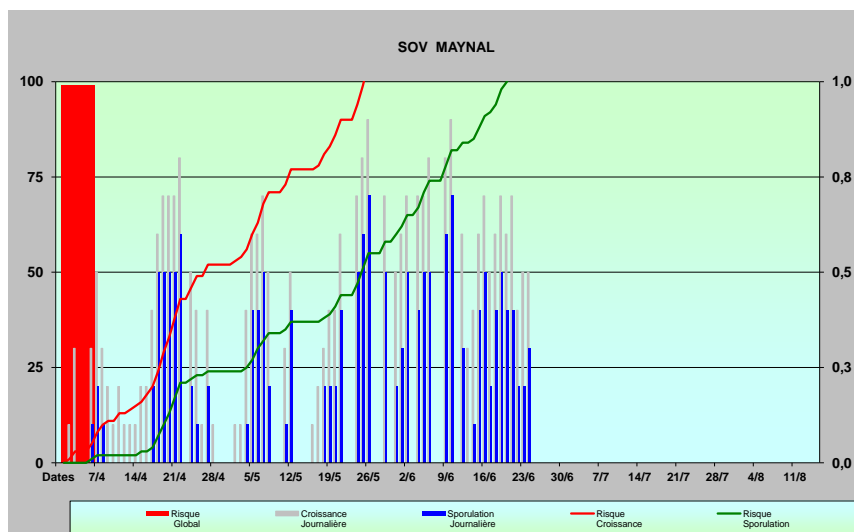
- alors que le stade fermeture de la grappe est en passe d'être atteint dans bon nombre de parcelles, la situation oïdium demeure relativement saine en parcelles protégées, avec 95% des cas qui restent indemnes de maladie. Les quelques parcelles concernées sont des situations de Chardonnay à fort historique situées dans le Jura, en Côte d'Or et en Saône et Loire (maximums relevés de 39% de grappes touchées dans 1 parcelle hors réseau du Jura et de 28% dans 1 parcelle de Puligny). A stade équivalent, la proportion de parcelles indemnes d'oïdium est quasi-identique à celle notée en 2017 et est plus importante qu'en 2016 (80%).

- en témoins non traités, certaines parcelles de Chardonnay évoluent très nettement (maximum sur 1 parcelle hors réseau à Beaune qui est passée de 4 à 44% en 10 jours).



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le temps chaud et sec reste toujours favorable à de nouvelles contaminations d'oïdium dans un contexte où les grappes demeurent encore sensibles.

BLACK-ROT

A l'exception de quelques taches sur feuilles et de très rares symptômes sur grappes (1 à 2 baies trouvées à ce jour sur l'ensemble du réseau dans 2 parcelles de Côte de Beaune), le black-rot se fait toujours très discret.

Les grappes sont dans leur période de grande sensibilité au black-rot et ce jusque début véraison.

VERS DE GRAPPE

2^{ème} génération : les vols de cochylys et d'eudémis sont en cours. Les prises demeurent nulles à faibles dans un certain nombre de sites alors que les captures s'intensifient localement. Quelques comptages d'œufs ont été effectués sur parcelles d'alerte. Les 1^{ères} pontes ont été décelées mais les niveaux restent très faibles (généralement 1 œuf/100 grappes au maximum).

CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE

- **Stratégie 2-1**
 - . viticulture biologique : suite aux comptages effectués la semaine dernière, le 2^{ème} traitement n'est pas obligatoire pour toutes les zones soumises à cette stratégie (se reporter à l'arrêté pour les zones concernées)
 - . viticulture conventionnelle : les comptages sont en cours de réalisation. Une information sera donnée dans le prochain message réglementaire.
- **Stratégie 2 traitements :** le 2^{ème} traitement a eu lieu 10 jours après le premier soit du 21 juin au 25 juin en Viticulture Biologique et aura lieu 12 à 14 jours après le premier soit du 25 juin au 29 juin en Conventionnel.
- **En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes,** la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Le premier a eu lieu la semaine dernière. La 2^{ème} application sera positionnée en fin de persistance d'action du premier, soit du 25 au 29 juin.
- **En pépinières,** la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prochain BSV : mardi 03 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

